

Accueil et Démarches Citoyennes

REF : ADCIT2016002

Signataire : AP/ABW

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Sophie VALLY

OBJET : Adhésion au dispositif COMEDEC – Approbation de deux conventions avec l'Etat (Ministère de la Justice) et l'Agence Nationale des Titres sécurisés

EXPOSE :

Le dispositif COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) est un dispositif majeur de l'action de modernisation de l'Etat, mis en œuvre conjointement par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) et le Ministère de la Justice.

Institué par un décret du 10 février 2011 et un arrêté ministériel du 23 décembre de la même année, le dispositif permet l'échange dématérialisé de données d'état civil entre les destinataires des données d'état civil (administrations et notaires) et les dépositaires de ces données (mairies et service central de l'état civil de Nantes). Ces échanges concernent aujourd'hui les actes de naissance suite à une demande de passeport ou provenant d'un office notarial.

En phase de test jusqu'en 2014, il est actuellement en cours de déploiement dans un réseau de villes volontaires. Fin 2014, 46 puis 150 villes avaient déjà rejoint le réseau. Le nombre de Communes concernées augmente régulièrement.

Le périmètre du dispositif COMEDEC concerne aujourd'hui les réponses aux demandes de vérification d'état civil à partir des actes de naissance dont les communes sont dépositaires.

A terme, il pourrait permettre de faciliter le traitement des actes de mariage et de décès, d'intégrer le Service Central de l'Etat Civil de Nantes et d'autres interlocuteurs (organismes sociaux, notamment), de permettre les échanges entre communes, et entre Communes et Notaires notamment en ce qui concerne les avis de mentions.

L'adhésion à ce dispositif permettra de fluidifier le traitement des demandes dont la Commune assure aujourd'hui une gestion physique et matérielle, ce qui constituerait une amélioration qui bénéficierait aux habitants effectuant leurs démarches administratives et aux services municipaux.

Le déploiement de ce dispositif nécessite l'adoption de deux conventions, la première, uniquement avec l'ANTS, afin de doter la Commune de cartes d'authentification et de signature, la seconde (à intervenir avec l'ANTS et le Ministère de la Justice) permettant l'accès principal aux services du réseau COMEDEC.

Compte tenu du nombre de badges à déployer, la mise à disposition des cartes serait gratuite, aucun autre frais n'étant à prévoir pour le fonctionnement du dispositif. La convention nécessite la réunion de prérequis matériels en termes de sécurité informatique qui sont déjà atteints par l'infrastructure de la Mairie (DITI).

Il est donc proposé :

- d'approuver l'adhésion de la Commune au dispositif COMEDEC ;
- d'approuver la convention à intervenir entre la Commune et l'ANTS, ainsi que la convention tripartite entre la Commune, l'ANTS et le Ministère de la Justice ;
- et d'autoriser la Maire à les signer au nom de la Commune, telles qu'elle figurent en annexe du projet de délibération joint au présent rapport.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Accueil et Démarches Citoyennes

REF : ADCIT2016002

Signataire : AP/ABW

OBJET : Adhésion au dispositif COMEDEC – Approbation de deux conventions avec l'Etat (Ministère de la Justice) et l'Agence Nationale des Titres sécurisés

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-167 du 10 février 2011 relatif au dispositif de Communication Electronique des Données d'Etat Civil (COMEDEC) ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2011 pris pour l'application du décret susvisé ;

Vu le projet de convention entre la Commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ainsi que le projet de convention entre ces deux parties et le ministère de la justice, tels qu'annexés à la présente délibération ;

Considérant que le dispositif COMEDEC permet l'échange dématérialisé de données d'état-civil entre l'Etat (ministère de la Justice) et les Communes, pour l'accomplissement des formalités administratives des habitants, dans un cadre sécurisé et protégeant les données personnelles ;

Considérant que la mise en œuvre de ce dispositif allègera et facilitera le traitement des tâches correspondantes, et permettra d'accélérer l'accomplissement des démarches administratives des habitants ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'adhésion au dispositif COMEDEC relatif à l'échange dématérialisé de données d'état-civil ;

APPROUVE telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération, la convention à intervenir avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à la fourniture de cartes d'authentification et de signature pour les agents appelés à utiliser le réseau et autorise la Maire à la signer au nom de la Commune ;

APPROUVE telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération, la convention à intervenir avec l'Etat (Ministère de la Justice) et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'accès au réseau COMEDEC et à son utilisation, et autorise la Maire à la signer au nom de la Commune ;

L'adjoint délégué

Boualem BENKHELOUF



Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjoint délégué

Boualem BENKHELOUF

